MARDI 3 MAI. (N° 53.) 12e ANNÉE — 1853.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et Mlle NIVERLET, libraires à Saumur.

ABONNEMENTS.

	Saumur.	par la poste.
Un an. . .	18 f. »	24 f. «
Six mois. .	10 »	13 «
Trois mois.	5 25	7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continués*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 30 avril.

Les colonnes du *Moniteur* sont aujourd'hui remplies par la promulgation de plusieurs lois relatives à des autorisations d'emprunt et à des changements de circonscriptions communales.

La feuille officielle contient, en outre, la nomination de MM. Petiet, Pougy et de Quirielle aux sous-préfectures d'Autun, de Neufchâteau et de Neufchâtel. — Havas.

Le Corps-Législatif s'est réuni aujourd'hui, en séance publique, pour discuter le projet de loi tendant à la révision de la loi du 18 juin 1850, portant création de la caisse de retraites pour la vieillesse et entendre des rapports de commissions. — Havas.

Paris, 1er mai.

On lit dans le *Moniteur* du 30 avril :

« Sa Majesté l'Impératrice, qui était enceinte depuis deux mois et qui était souffrante depuis quelques jours, a fait une fausse couche dans la soirée d'hier, 29 avril. La santé de Sa Majesté est d'ailleurs aussi satisfaisante que possible. »

Un décret impérial, rendu sur le rapport de M. le ministre des travaux publics, concède le chemin de fer de Lyon à Genève, avec un embranchement sur Bourg et sur Mâcon, à MM. Bartholony, le général Dufour, Jayr, Benoist-d'Azy, Blount et compagnie, Hély-d'Oissel, Gladstone, de Monicault, duc de Galliera, Kohler, formés en compagnie. La ligne concédée part de Lyon, suit la ligne droite du Rhône sur le département de l'Ain, passe par Ambérieux, Saint-Rambert, Culoz, c'est-à-dire à quelques kilomètres de la frontière de Savoie et à 36 kilomètres de Chambéri, touche Belle-Garde et aboutit à la frontière suisse, près du fort de l'Ecluse.—Le conseil-général des ponts-et-chaussées, le comité des fortifications, la commission mixte des travaux publics, le comité des chemins de fer et le conseil d'Etat ont examiné ce tracé et lui ont donné la préférence sur tous les autres.—Un embranchement, se détachant d'Ambérieux, se porte sur le chef-lieu du département de l'Ain, et va rejoindre à Mâcon le chemin de fer de Lyon à Paris.—Havas.

A l'occasion des chemins de fer du Centre, l'Empereur a donné son approbation à une clause nouvelle ayant pour but de contenir la spéculation dans des bornes plus conformes à l'intérêt du crédit public. Cette clause qui prohibe la négociation des actions avant le versement des deux premiers cinquièmes, est destinée à devenir le droit commun des chemins de fer. Elle est reproduite, en effet, dans le décret. — Havas.

Le *Journal de Constantinople*, du 14 avril, rend compte en ces termes de l'entrevue du Sultan et de M. de La Cour, notre ambassadeur à Constantinople :

« Hier mercredi, M. de La Cour, accompagné de M. Bénédetti, premier secrétaire de l'ambassade, de M. Schefer, premier drogman, de MM. le marquis de Madaillac et de Bersoles, de M. Legras, commandant du bateau à vapeur français le *Caton*, et de son état-major, s'est rendu, à bord de ce steamer, au palais impérial de Tcheragan, où il a été reçu, à son débarquement, par Noured-Din bey, drogman du Divan, et Kiamil bey, introducteur des ambassadeurs, qui l'ont conduit dans une salle d'attente dont les honneurs lui ont été faits avec la plus grande courtoisie par Rifaat-Pacha, ministre des affaires étrangères. Puis, M. de La Cour a été introduit par Rifaat-Pacha, avec toute sa suite, devant S. M. I. le Sultan, à qui il a remis, en prononçant un discours rempli des meilleurs sentiments pour le Sultan et son gouvernement, les lettres de créance de son gouvernement qui l'accréditent auprès de la S. Porte-Ottomane en qualité d'ambassadeur.

Après ce discours, auquel Sa Majesté a répondu de la manière la plus conforme aux liens d'amitié qui unissent les deux cours, de temps immémorial, M. de La Cour a présenté au Sultan M. le commandant du bateau à vapeur le *Caton*, et MM. le marquis de Madaillac et de Bersoles.

Pendant cette audience, qui a duré longtemps, et à laquelle le ministre des affaires étrangères, le drogman du Divan impérial et l'introducteur des ambassadeurs ont assisté, le Sultan a été d'une remarquable affabilité envers M. l'ambassadeur de France.

M. de La Cour a fait une visite à Ahmet-Fethi-Pacha, ministre du commerce, de l'agriculture et des travaux publics »

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ANGLETERRE. — Les débats qui ont eu lieu, le 28 avril, à la Chambre des Communes, ont roulé sur le budget proposé par M. Gladstone; aucun vote n'a été exprimé encore, ainsi que nous l'apprend la dépêche télégraphique suivante :

« Londres, vendredi 29 avril.

» Les débats sur le budget présenté par M. Gladstone, chancelier de l'Echiquier, ont été encore ajournés, après deux discours de MM. Cobden et Ch. Wood.

» La Chambre des lords s'occupera ce soir du bill relatif aux Israëlites. »

Les feuilles anglaises ne sont d'ailleurs remplies que par les dernières nouvelles de l'Inde et de la Chine. La guerre des Birmans se continue sans incident remarquable. En Chine, les choses vont de mal en pis. — Havas.

— Nous avons reçu la dépêche télégraphique suivante de Londres :

« Londres, samedi 30 avril.

» La Chambre des Lords, saisie du projet de loi sur les Israëlites, l'a rejeté. La majorité, contraire au Bill, a été de 49 voix.

» La Chambre des communes a de nouveau ajourné la discussion sur le budget présenté par M. Gladstone. On pense que le vote aura lieu lundi. »

Dans la séance du 29 avril, la Chambre des communes a entendu un assez vif débat entre MM. Bright et Cobden, d'une part, et lord Palmerston de l'autre, au sujet de la situation délicate faite à Kossuth, par les révélations compromettantes pour lui, de l'enquête qui a eu lieu contre l'artificier Hale.

Lord Palmerston, malgré les efforts de ses deux interpellateurs n'a point voulu innocenter Kossuth, qui reste convaincu d'avoir trempé dans la confection des fusées de guerre. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

Les deux semaines qui viennent de s'écouler ont été, dans presque toutes les communes qui avoisinent notre ville, marquées par ces fêtes de la religion qui laissent au cœur des familles un éternel souvenir : la Communion des enfants et la Confirmation.

Mgr l'Evêque d'Angers, dans sa première tour-

FEUILLETON

PRAT-PARJOUAN.

(*Suite.*)

Don Miguel regardait précisément M. Bonsoir. Mais le capitaine de *la Bayadère* paraissait fort troublé. Il abandonna subitement la main de la grosse Anglaise, dont il s'était emparé bon gré mal gré, et, sans prendre la peine de saluer ni d'expliquer sa fuite précipitée, il gagna la porte dérobée de la salle de bal et partit.

M. Bonsoir venait tout simplement d'apercevoir à la porte d'entrée le grand chapeau de paille de sir Wallop. La vue du nabab fit sur le capitaine l'effet d'une tête de Méduse.

Don Miguel fut surpris de cette manœuvre extraordinaire. Il parcourut de l'œil toute la salle, et l'aspect du grand chapeau de paille lui parut si bizarre qu'il ne put en détourner les yeux. Mais sir Wallop ayant, par hasard, relevé la tête et montré sa large et brune figure, le prince tressaillit. Une légère rougeur monta à sa joue pâle; néanmoins, rappelant à lui son sang-froid habituel, il se perdit dans la foule et gagna sans doute la porte, car les lorgnettes des jeunes ladys explorèrent en vain tous les coins de la salle pour rencontrer le beau prince portugais.

Sir Wallop n'avait rien vu de tout cela; et comme son obésité lui interdisait tout exercice chorégraphique, il passa au jeu où il resta fort tard.

La lune était très-belle lorsque le nabab quitta l'établissement. Cette circonstance lui donna la fantaisie de regagner son hôtel à pied. Il se mit donc en route; mais, en tournant l'angle de la rue de l'Ecu, il reçut sur la tête un épouvantable coup de bâton qui l'empêcha d'aller plus loin. — C'est-à-dire qu'il tomba évanoui sur le pavé du roi.

III. — TERESA LA BAIGNEUSE.

Le lendemain du jour où sir Wallop reçut un grand coup de bâton sur la tête, fut, il m'en souvient, l'un des plus beaux jours de l'année. Bon nombre de gens bien vêtus sortirent à l'aube, le cigare aux lèvres, le nez au vent et le jarret gaillardement tendu. La brise de mer était pleine de sels vivifiants et le soleil fouillait la terre de ses rayons. C'était un temps excellent pour se baigner et bien déjeûner après. Aussi, se faisait-il un joli mouvement sur le port. Les trompettes des voiturins sonnaient le départ aux baigneurs; d'autres voitures, pleines de femmes aux cheveux humides, aux joues roses, revenaient de l'eau et repartaient un instant après, entraînant de belles paresseuses aux paupières soyeuses et somnolentes encore. Il y avait de frais sourires sur toutes les lèvres et de joyeux cris d'enfants.

La plage n'offrait pas un aspect moins réjouissant. Sur le sable doré, qui s'étend au pied des falaises, on voyait rouler sur leurs grandes roues des voitures blanches, semblables dans leur pesanteur empressée à un gros hanneton fuyant le doigt persécuteur d'un écolier. Elles s'arrêtaient dans la mer jusqu'à mi-roue, comme des hérons aux longues pattes sur le bord des marécages. La porte s'ouvrait, et l'on voyait sortir, tantôt la tête chevelue d'une jeune fille enveloppée de sa tunique brune, tantôt un vigoureux jeune homme, nu comme un athlète, et portant comme lui un léger caleçon de toile éclatante. Le pied sur l'escalier où jaillit l'écume des vagues, baigneur ou baigneuse promenait un instant des yeux satisfaits sur l'Océan, et bientôt l'on voyait de blanches épaules s'enfoncer en frissonnant dans l'eau bleue.

Le prince Don Miguel et M. Bonsoir sortirent de l'hôtel du Nord, à pied, en négligé du matin. Ils n'avaient sans doute point envie de se baigner, car ils se dirigèrent vers la jetée. En arrivant, M. Bonsoir héla un matelot de *la Bayadère* pour qu'on lui jetât une échelle de corde, et, dès que cet ordre fut exécuté, il descendit sur le pont du navire. On lui amena bientôt John, le nègre de sir Wallop. M. Bonsoir parut le questionner avec un intérêt plus vif que celui d'une simple curiosité. Il lui parla longtemps à voix basse, dans une langue inconnue, et le congédia après lui avoir glissé quelques pièces d'or dans la main. Le mauricaud s'élança sur l'échelle de corde de l'air le plus joyeux du monde, et prit le chemin de l'hôtel de son maître, sir Wallop.

née pastorale de cette année, a visité les Rosiers, les Tuffeaux, Saint-Lambert, Neuillé, Allonnes, Villebernier, Saumur, les communes du Coteau jusqu'à Montsoreau, Brézé et enfin Bagneux. Partout le vénérable prélat a été accueilli avec enthousiasme, partout il a reçu des témoignages non équivoques de la foi sincère des populations et de leur attachement à la religion et à ses ministres.

Mais c'est à Bagneux que ces témoignages de pieuse sympathie ont été plus sensibles, plus émouvants.

La population tout entière avait voulu concourir aux préparatifs de réception. Des guirlandes de fleurs, surmontées d'inscriptions et d'emblêmes, de distance en distance traversaient les chemins qu'on eût pris pour les allées d'un parc anglais. A l'entrée de la commune, près du Pont-Fouchard, s'élevait un arc de triomphe. C'est là que, jeudi, tous les habitants, en habit de fête, ayant à leur tête leur bon curé, leur maire bien-aimé, le conseil municipal et le conseil de fabrique, étaient venus attendre Mgr Angebault.

Dès qu'on aperçût sa voiture, une garde d'honneur, qu'on avait improvisée, fit entendre une double salve. Bientôt le prélat descendit de voiture, et, ému jusqu'au fond de l'âme, à la vue de cette foule innombrable accourue pour recevoir ses bénédictions, il marcha au milieu d'eux, jusqu'à la maison d'Ecole dirigée par les dames religieuses de Sainte-Anne.

Là, Mgr avait revêtu ses habits pontificaux, et la procession allait se mettre en marche, quand M. le Maire, d'une voix émue, dans un langage plein de foi et tout brûlant de l'amour de Dieu, remercia S. G. au nom de tous, de leur avoir rendu la vie religieuse, en rétablissant la paroisse de Bagneux

Mgr, touché jusqu'aux larmes, répondit en quelques mots à ces émouvantes paroles, et, après avoir remercié M. le Maire et tous les habitants de l'accueil si religieux qu'il recevait, il leur promit de seconder de tout son pouvoir leurs généreux efforts.

Le cortége se rendit alors processionnellement à l'Eglise, en longeant la grand'route et le chemin de Munet, tapissés, dans toute leur étendue, de fleurs et de verdure. L'église, elle aussi, avait pris un air de fête, qui ajoutait encore à la solennité du jour.

Après les cérémonies d'usage, des jeunes filles chantèrent, avec beaucoup de goût et d'ensemble, une cantate en l'honneur de Mgr; M. le curé lui adressa à son tour une courte allocution. Le vénérable prélat répondit à tous ces témoignages avec cette bonté, cette onction que tout le monde sait. Il remercia de nouveau M. le Maire, l'escorte d'honneur, les personnes dont le zèle et l'intelligence avaient disposé ces décorations, toute la commune enfin qui faisait preuve de tant de foi et de tant d'amour de la religion, — puis il donna à tous sa bénédiction.

Au sortir de l'église, Mgr se rendit au presbytère, où les jeunes garçons lui chantèrent avec un indicible élan les couplets suivants, dus à la plume et au cœur de leur excellent instituteur.

1.

Pourquoi ces transports d'allegresse ?
Pour qui moissonnez-vous ces fleurs ?
Vers le saint lieu chacun s'empresse :
Qui donc entraîne ainsi les cœurs ?
J'aperçois un pontife auguste,
Objet de ces pieux elans ;
Je vois sa main, la main du juste,
Qui s'ouvre et bénit ses enfants.

CHŒUR. Pour notre bon pasteur,
Parfums de la prière,
Montez, montez aux Cieux.
Et toi, répands, Seigneur,
Sur cet aimable père,
Tes dons les plus heureux !

2.

O Dieu d'amour, source de vie !
A genoux devant tes autels,
Nous t'implorons, l'âme ravie,
Unis d'esprit aux immortels.
Accorde une longue existence
A celui qui, dans ce beau jour,
Vient ranimer, par sa présence,
Pour toi les feux de notre amour.

CHŒUR. Pour notre, etc.

3.

A sa voix les nôtres s'unissent,
Seigneur, pour chanter tes bienfaits :
Nos cœurs, nos bouches te bénissent,
Et te béniront à jamais.
Dans la gloire qui t'environne,
Au pied de ton trône sacré,
Puissions-nous former la couronne
De notre prélat vénéré.

CHŒUR. Pour notre, etc.

Mgr voulut encore inspecter la salle d'asile, dirigée par les pieuses filles de Sainte-Anne. Il était accompagné et suivi d'une foule nombreuse. Quand il entra dans la salle, ces tout petits enfants se levèrent respectueusement, et, l'œil ouvert, le sourire sur les lèvres, ils chantèrent de tout cœur les couplets suivants :

Qu'ici chacun s'empresse
D'offrir à Sa Grandeur,
En ce jour d'allégresse,
Des vœux pour son bonheur.

REFRAIN. Notre reconnaissance
Redira vos bienfaits,
Les souvenirs d'enfance
Ne s'effacent jamais,
Non, non, non,
Jamais, jamais, jamais.

De votre bienveillance,
Ah ! daignez dans nos cœurs,
Verser en abondance
Les célestes faveurs.

REFRAIN. Notre, etc.

O Pasteur plein de zèle,
Dans cet heureux instant,
D'une main paternelle,
Bénissez vos enfants.

REFRAIN. Notre, etc.

Mgr les pressa de questions sur le catéchisme; sans s'émouvoir et avec une précision, une netteté qui étonna et frappa d'admiration tous les assistants, ils répondirent de la manière la plus satisfaisante.

Mais le moment du départ approchait, et Mgr n'avait pas vu les malades de la commune; ils n'avaient pas pris part à la fête, il ne leur avait pas donné sa bénédiction, son cœur de père en souffrait; il voulut les visiter tous, les consoler, les exhorter et les bénir.

Oh ! qu'il serait difficile de dire les pensées qu'ont fait naître ces fêtes de la religion dans le cœur des habitants de Bagneux ! Les vieillards se rappelaient à peine la dernière visite pastorale. — C'était longtemps avant 1791. — Depuis, ils avaient vu leur dernier curé arraché de l'autel et conduit à la mort... Les hommes d'un âge mûr pouvaient à peine comprendre ces solennités, — ils n'en avaient jamais vu, ils avaient été élevés presque sans prêtre et sans religion..., ils pleuraient. Les jeunes gens étaient heureux, ils rendaient grâce au ciel qui leur avait ouvert le chemin du bonheur, et tous, regrettant le passé, bénissaient du fond de leur âme, l'administrateur si dévoué, qui, par ses exemples plus encore que par son zèle, leur avait rendu la vie de la foi.

PAUL GODET.

Il y a longtemps que nous n'avions eu de concert en notre ville, les artistes semblaient, passant devant Saumur pour se rendre à Angers ou à Tours, nous regarder comme indignes de les recevoir et de les entendre. Nous avons, plusieurs fois déjà, dit la cause de cet oubli, nous n'y reviendrons pas; nous remercierons seulement M. Filippa d'avoir eu meilleure opinion de notre intelligence musicale.

Ce jeune violoniste, frère de l'artiste que nous avons entendu il y a quelques années, et digne de lui et de son talent, a exécuté plusieurs morceaux avec un véritable talent; aussi a-t-il été mille fois interrompu par l'auditoire d'élite qui s'était rendu à son appel. Ce qui nous a paru distinguer M. Filippa, c'est le sentiment musical à un haut dégré, et une justesse rare dans l'exécution.

Bien que la salle ne fût pas déserte, nous aurions voulu la voir plus remplie. On eut trouvé là un bon emploi de sa soirée. M. Filippa est un de ces talents qu'on ne rencontre pas tous les jours, et disons aussi qu'il était accompagné par un jeune artiste, M. Neustedt, que nous n'avions pas encore vu en public, mais qui s'est montré le digne élève d'un père qu'on a mille fois entendu avec plaisir.

PAUL GODET.

Samedi dernier, les juges de paix, leurs suppléants et les greffiers, tous les fonctionnaires de l'arrondissement, ont prêté, devant le tribunal de première instance, le serment voulu par le décret du 14 juin dernier.

PAUL GODET.

Le directeur des dons et secours de S. M. l'Impératrice a adressé à M. le Maire de Saumur la lettre suivante :

« Elysée, 30 avril.

» Monsieur le Maire,

» Désireuse de participer à toutes les œuvres de bienfaisance, l'Impératrice me charge de vous faire parvenir une pendule pour la loterie organisée par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. »

Dimanche dernier, vers midi et demi, la musique du collége se rendait à Notre-Dame, pour cé-

---

Pendant ce temps, le prince avait continué seul sa promenade sur la jetée. Son beau front révélait de tièdes pensées, et son œil d'aigle parcourait l'horizon avec cette ferme sécurité des hommes habitués à mesurer l'immensité. Celui qui a posé le pied sur tous les points du globe, possède dans le regard une tout autre expression que l'humble et paisible campagnard dont l'œil serein n'a jamais perdu de vue la flèche rustique du clocher de son village. Don Miguel et l'Océan semblaient se connaître depuis longtemps.

A quoi pensait le beau prince don Miguel da Cuncha ? Peut-être pensait-il à la blonde Teresa, la gentille Anglaise de la nuit passée, qu'il avait dénichée, entre toutes les femmes, de son œil connaisseur.

Il fut distrait de ses amoureuses pensées, par quelques exclamations gutturales qui ne pouvaient sortir que de la bouche d'un Anglais. Cette exclamation que nous avons déjà essayé de noter par *hao*, est une espèce de cri admiratif, dont les naturels de la Grande-Bretagne font usage toutes les fois qu'une chose les étonne ou leur fait plaisir.

Don Miguel tourna la tête et vit un gentleman fort maigre, vêtu d'un pantalon collant et d'une veste courte, au collet de laquelle s'attachait un ruban fixé par l'autre bout à un petit chapeau plat, — précaution prise par le porteur du couvre-chef contre les éventualités d'un coup de vent.

La maigre face du gentleman rayonnait en ce moment d'une rougeur incandescente, et des cris inarticulés s'échappaient de son long cou. Il tenait appliqué contre son œil droit une formidable lorgnette à laquelle il eut sans doute voulu prêter une puissance plus investigatrice que celle qui résulte de la forme et de la combinaison des verres.

Cette admirative contemplation excita la curiosité du prince, et il dirigea ses regards dans la même direction que le bout de la lorgnette de son voisin.

Un ravissant spectacle s'offrit alors à ses yeux.

A l'endroit où se baignent les femmes, c'est-à-dire presque au pied de la jetée, on voyait une voiture blanche, un peu écartée des autres. Sur le marche-pied, dont l'extrémité plongeait dans l'eau, se tenait une belle et jeune fille. Ses longs cheveux blonds, déroulés, flottaient comme une poussière d'or où se joue un rayon de soleil. Au moindre coup d'aile de la brise de mer, la longue tunique dont s'enveloppent les baigneuses, prêtait à sa taille bien développée une majesté de nymphe. Son pied sortait, blanc comme une neige, des plis onduleux de cette robe sévèrement drapée, et ses bras, nus jusqu'à l'épaule, pendaient avec une naïve et gracieuse négligence.

Le visage de la baigneuse était doucement coloré. Elle fixait son grand œil bleu sur la mer azurée, heureuse et tremblante à la fois de livrer son beau corps, tiède encore des moiteurs du lit, aux fraiches et folles caresses de la vague.

Il ne fallut qu'un regard à don Miguel, pour reconnaître Teresa, la petite Anglaise fiancée à lord Arthur Bride-Coke. *(La suite au prochain numéro.)*

Marché de Saumur du 30 Avril.

Froment (l'hectol.)	16 50	Graine de trèfle	50 —
— 2e qualité.	16 —	— de luzerne.	54 —
Seigle	12 —	Amandes en coques	
Orge	8 —	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	7 50	— cassées (50 k)	85 —
Fèves.	9 60	Vin rouge des Cot.,	
Pois blancs.	16 80	compris le fût,	
— rouges	19 20	1er choix 1852.	90 —
— verts.	— —	— 2e —	70 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	— 3e —	60 —
Suif fondu	— —	— de Chinon.	60 —
Huile de noix ordin.	64 —	— de Bourgueil.	70 —
— de chenevis.	45 —	Vin blanc des Cot.,	
— de lin.	55 —	1re qualité 1852	60 —
Paille hors barrière.	52 —	— 2e —	50 —
Foin 1851. id	53 —	— 3e —	40 —
Luzerne.	50 —	Vin blanc ordinaire	— —

BOURSE DU 30 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 103 10.
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 80 45.

BOURSE DU 2 MAI.

4 1/2 p. 0/0 Fin courant. — Fermé à 103 60.
3 p 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 80 75.

lébrer, pendant les vêpres, le premier jour du mois de Marie. On se pressait sur leur passage, et l'on applaudissait à la précision, à la pureté, à l'ensemble de leur jeu.

Nous leur avons déjà pronostiqué un véritable succès pour un avenir très-prochain, nous le leur assurons aujourd'hui : l'étude et le savoir, consacrés à la religion, vont toujours grandissant.

PAUL GODET.

Le 9e régiment d'infanterie légère, venant de Sédan et se rendant à Nantes, arrivera à Saumur :

Le 3e bataillon, les 6 et 7 mai courant ;

Le 2e — le 9 ;

L'état-major, le 1er bataillon et le dépot, le 15.

Le 59e régiment de ligne venant de Nantes et se rendant à Clermont-Ferrant, arrivera :

Le 3e bataillon, le 10 mai ;

L'état-major, le 1er bataillon et le dépôt, le 17 du même mois.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 2 mai.

Le *Moniteur* contient le cahier des charges de la concession du chemin de fer de Lyon à la frontière de Genève, et un règlement sur l'examen des licences ès-sciences mathématiques, physiques et naturelles. Ces deux documents, qui remplissent vingt-six colonnes de la feuille officielle, ont nécessité l'impression d'un double supplément. — Havas.

FAITS DIVERS.

Il est question, dans le monde savant, de l'invention d'un nouveau produit, appelé *lave fusible*, qui ressemble à s'y méprendre aux asphaltes, dont il a toutes les propriétés, et sur lesquels il présente, entre autres avantages, celui de n'exhaler aucune odeur. L'apparition de ce nouveau bitume, est l'objet de l'admiration du public qui entoure ses chaudières bouillantes, tout étonné de ne plus être sous le coup d'une véritable asphyxie. La *lave fusible*, qui a été expérimentée, sur plusieurs places, ne craint ni la gelée ni la chaleur. Ductile comme le caoutchouc, elle est apte à enduire les murs pour les préserver de l'humidité à l'instar du stuc et envahira sans doute les longues chaussées du boulevart, alors que se réaliseront les étonnantes merveilles de la célèbre revue de la Porte St-Martin : 1840 et 1940. — Havas.

— Le *Journal du Loiret* signale un fait qui mérite de fixer l'attention des naturalistes. Il s'agit de l'emploi du chloroforme sur les plantes.

M. le docteur Bretonneau, de Tours, a soumis, dit-on, des fleurs de sensitive à l'action du chloroforme, et ces fleurs, si susceptibles, si délicates lorsqu'elles sont éveillées, ont subi pendant leur sommeil des attouchements réitérés sans éprouver la moindre sensation.

Cette expérience a été renouvelée ces jours derniers sur une jeune sensitive qui fleurissait pour la première fois dans une serre d'Orléans. A l'approche de l'éponge, la corolle est restée ouverte et s'est résignée insensiblement à l'autopsie qui a été faite de son ovaire et de ses organes les plus essentiels. Sur la même tige, une autre fleur non chloroformée s'est refermée, comme une paupière à l'approche de la main.

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du SIROP JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, pharmacien. (385)

TAXE DU PAIN du 1er Mai 1853.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 25 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 75 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 11 c. 25 m.

P. GODET, *propriétaire-gerant.*

Etude de Me JAHAN, avoué à Saumur.

Purge d'hypothèques légales.

Par exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 29 avril 1853, enregistré :

1° M. Maurice Desaubues, cultivateur, demeurant commune de Rou-Marson ; 2° M. Théodore-René Rossignol, md mercier, demeurant à Saumur ; 3° Louis Barreau, cultivateur, demeurant à Pocé, commune de Distré ; 4° et M. Saturnin Courant, cultivateur, demeurant dite commune de Distré ; lesquels ont fait élection de domicile étude de Me Jahan, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, qui a été constitué pour eux,

Ont fait signifier, notifier et laisser copie : 1° à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil dudit Saumur ; 2° à dame Marie-Louise Tessier, veuve de M. Jacques-Augustin Cartault, demeurant à Saumur ; 3° et, par exploit séparé, à dame Marie-Renée Joubin, épouse de M. Léon Cartault, propriétaire, demeurant ensemble à Caudrot (Gironde), et à mondit sieur Léon Cartault, pour la validité,

D'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le neuf avril mil huit cent cinquante-trois, dûment enregistré, contenant le dépôt fait par ledit Me Jahan, avoué, de la copie collationnée d'un acte passé devant Me Duterme et son collègue, notaires à Saumur, en date du vingt-trois janvier mil huit cent cinquante-trois, enregistré, contenant vente par M. Léon Cartault, propriétaire, et dame Marie-Renée Joubin, son épouse, ci-dessus dénommés, à 1ent mondit sieur Maurice Desaubues, de 1° seize ares soixante-quinze centiares de terre, situés au Croulay, commune de Distré, portés sous le numéro 157, section C du plan de ladite commune, joignant au nord M. Bazille, au midi M. Louis Boucault, au couchant M. Bury ; 2° vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares de terre, plantés de jeunes bouillards, situés à Gallifard, commune de Distré, tenant du nord un ruisseau, au levant les héritiers Venon et vers l'ouest, les héritiers Dessard, le tout moyennant, outre les charges, la somme de 725 francs.

2ent A M. Théodore-René Rossignol, de 1° trente-trois ares cinq centiares de terre, située au Clos-de-Fontaine, commune de Distré, joignant au nord le Clos-de-Fontaine, au levant Malécot, au midi et au couchant des chemins ; 2° un clos enfermé de murs, situé au lieu nommé le Clos-de-Fontaine, même commune, contenant soixante-dix ares quatre-vingt-quinze centiares, tenant du nord M. Dixmier, au levant Malecot, au midi la terre qui précède, et au couchant un chemin ; 3° soixante-deux ares dix centiares de terre, situés au Champ-Blanchard, commune de Distré, joignant au nord M. Jahan et autres, au levant M. de Montreuil, au midi M. de la Martinière et autres, au couchant la route de Doué à Saumur. Le tout moyennant, outre les charges, la somme de 5,220 francs.

3ent A M. Louis Barreau, cultivateur, demeurant à Pocé, commune de Distré, de trente ares trente-cinq centiares de terre, situés au lieu de la Chappe, commune de Distré, joignant au nord M. Bury, Mme veuve Carré et autres, au levant Boucault, au midi Thoreau et autres, au couchant Mercier ; moyennant, outre les charges, la somme de 800 francs.

4ent A M. Saturnin Courant, cultivateur, demeurant commune de Distré, de quatorze ares soixante-dix centiares de vigne rouge, situés aux Angles, dite commune de Distré, joignant au nord MM. Alleaume et Girard, au levant M. Loury, au midi Derouet ; moyennant, outre les charges, la somme de 700 francs.

Cet exploit contient en outre déclaration à M. le Procureur Impérial, qu'outre les époux Léon Cartault, vendeurs, les précédents propriétaires connus sont M. Jacques-Augustin Cartault père, décédé à Saumur le 21 juillet 1852, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment d'inscriptions, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notifications dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément à l'avis du Conseil-d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, les personnes qui peuvent avoir sur lesdits biens des hypothèques légales existantes indépendamment d'inscriptions, sont prévenues qu'il leur est accordé un délai de deux mois à partir de ce jour, pour requérir inscription au bureau des hypothèques de Saumur, et qu'à faute par elles de le faire dans ledit délai, elles seront déchues et déclarées fort closes du droit de requérir cette inscription.

Signé : JAHAN,

(243) avoué-licencié.

On demande, pour un magasin, une DAME DE CONFIANCE et un JEUNE HOMME.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

VENTE

Sur Saisie immobilière,

En l'audience des saisies du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville,

EN 10 LOTS,

De

TERRES LABOURABLES
VIGNES ET PRÉS

Le tout situé commune de Concourson, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

La publication du cahier des charges a eu lieu le samedi seize avril mil huit cent cinquante-trois ;

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, à la barre du Tribunal, à midi.

On fait savoir à ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure susindiqués, il sera procédé à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

1er Lot.

Un morceau de terre labourable, non ensemencé, appelé les Grandes-Pièces, contenant environ soixante-dix-neuf ares vingt centiares, joignant d'un côté au nord Anger, d'autre côté au midi M. Grignon, d'un bout au levant le même, et d'autre bout au couchant le chemin.

2e Lot.

Un morceau de vigne, situé aux Blusses, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au levant Cocu, d'autre côté au couchant Charruau et autres, d'un bout Quétineau, sentier entre, d'autre bout au nord Coquin.

3e Lot.

Un autre morceau de vigne, situé aux Basses-Blusses, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au midi Péan, d'autre côté au nord Meignan, d'un bout au couchant le chemin, et d'autre bout au levant un sentier.

4e Lot.

Un morceau de terre, ensemencé en luzerne, situé aux Baratteaux, contenant environ vingt-deux ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant d'un côté au couchant Bardou, d'autre côté au levant Brasseur, et d'un bout au nord la route des mines de Saint-Georges.

5e Lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Clos-des-Oies, contenant environ vingt-six ares quarante centiares, joignant d'un côté au couchant la veuve Jobin, d'autre côté au levant la route des Oies, et d'un bout au couchant M. Demonté.

6e Lot.

Un morceau de terre, ensemencé en luzerne, situé dans les Jars, contenant environ quatre ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au nord Thouret, d'autre côté au midi Laurencin et d'un bout au couchant M. Grignon.

7e Lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Combres, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant d'un côté au couchant Thouret-Brasseur, d'autre côté au levant le sentier, et d'un bout au nord aussi le sentier.

8e Lot.

Un autre morceau de vigne, situé dans les Charruaux, contenant environ quatre ares quarante-quatre centiares, joignant d'un côté au couchant Boudairon, d'autre côté au levant Cormier, et d'un bout au nord Chasle.

9e Lot.

Un morceau de terre, partie en vigne et partie en luzerne, situé à l'Eventoir, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant d'un côté au couchant Brasseur, d'autre côté au levant Thouret, et d'un bout au midi la veuve Salmon.

10e Lot.

Une parcelle de pré, située dans la prairie des Rochettes, contenant environ dix-neuf ares soixante-cinq centiares, joignant au couchant Cognée, au levant les héritiers Rabreau, et au nord Barreau.

Tous les biens sus-désignés sont cultivés et exploités par les parties saisies.

PROCÉDURE.

Les biens sus-désignés ont été saisis sur la dame Marie-Thouret, veuve du sieur Jean Biard, propriétaire, demeurant commune de Concourson, suivant procès-verbal de Nau, huissier à Doué, en date du vingt-deux février mil huit cent cinquante-trois.

Cette saisie a eu lieu à la requête de M. Amand Lambert, maçon, demeurant à Angers, lequel a pour avoué Me Alexandre-Lucien Labiche, avoué près la Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11, et qui est constitué et occupe pour ledit sieur Lambert

née pastorale de cette année, a visité les Rosiers, les Tuffeaux, Saint-Lambert, Neuillé, Allonnes, Villebernier, Saumur, les communes du Coteau jusqu'à Montsoreau, Brézé et enfin Bagneux. Partout le vénérable prélat a été accueilli avec enthousiasme, partout il a reçu des témoignages non équivoques de la foi sincère des populations et de leur attachement à la religion et à ses ministres.

Mais c'est à Bagneux que ces témoignages de pieuse sympathie ont été plus sensibles, plus émouvants.

La population tout entière avait voulu concourir aux préparatifs de réception. Des guirlandes de fleurs, surmontées d'inscriptions et d'emblêmes, de distance en distance traversaient les chemins qu'on eût pris pour les allées d'un parc anglais. A l'entrée de la commune, près du Pont-Fouchard, s'élevait un arc de triomphe. C'est là que, jeudi, tous les habitants, en habit de fête, ayant à leur tête leur bon curé, leur maire bien-aimé, le conseil municipal et le conseil de fabrique, étaient venus attendre Mgr Angebault.

Dès qu'on aperçût sa voiture, une garde d'honneur, qu'on avait improvisée, fit entendre une double salve. Bientôt le prélat descendit de voiture, et, ému jusqu'au fond de l'âme, à la vue de cette foule innombrable accourue pour recevoir ses bénédictions, il marcha au milieu d'eux, jusqu'à la maison d'Ecole dirigée par les dames religieuses de Sainte-Anne.

Là, Mgr avait revêtu ses habits pontificaux, et la procession allait se mettre en marche, quand M. le Maire, d'une voix émue, dans un langage plein de foi et tout brûlant de l'amour de Dieu, remercia S. G. au nom de tous, de leur avoir rendu la vie religieuse, en rétablissant la paroisse de Bagneux

Mgr, touché jusqu'aux larmes, répondit en quelques mots à ces émouvantes paroles, et, après avoir remercié M. le Maire et tous les habitants de l'accueil si religieux qu'il recevait, il leur promit de seconder de tout son pouvoir leurs généreux efforts.

Le cortége se rendit alors processionnellement à l'Eglise, en longeant la grand'route et le chemin de Munet, tapissés, dans toute leur étendue, de fleurs et de verdure. L'église, elle aussi, avait pris un air de fête, qui ajoutait encore à la solennité du jour.

Après les cérémonies d'usage, des jeunes filles chantèrent, avec beaucoup de goût et d'ensemble, une cantate en l'honneur de Mgr; M. le curé lui adressa à son tour une courte allocution. Le vénérable prélat répondit à tous ces témoignages avec cette bonté, cette onction que tout le monde sait. Il remercia de nouveau M. le Maire, l'escorte d'honneur, les personnes dont le zèle et l'intelligence avaient disposé ces décorations, toute la commune enfin qui faisait preuve de tant de foi et de tant d'amour de la religion, — puis il donna à tous sa bénédiction.

Au sortir de l'église, Mgr se rendit au presbytère, où les jeunes garçons lui chantèrent avec un indicible élan les couplets suivants, dus à la plume et au cœur de leur excellent instituteur.

1.

Pourquoi ces transports d'allegresse ?
Pour qui moissonnez-vous ces fleurs ?
Vers le saint lieu chacun s'empresse :
Qui donc entraîne ainsi les cœurs ?
J'aperçois un pontife auguste,
Objet de ces pieux élans ;
Je vois sa main, la main du juste,
Qui s'ouvre et bénit ses enfants.

CHŒUR. Pour notre bon pasteur,
Parfums de la prière,
Montez, montez aux Cieux.
Et toi, répands, Seigneur,
Sur cet aimable père,
Tes dons les plus heureux !

2.

O Dieu d'amour, source de vie !
A genoux devant tes autels,
Nous t'implorons, l'âme ravie,
Unis d'esprit aux immortels.
Accorde une longue existence
A celui qui, dans ce beau jour,
Vient ranimer, par sa présence,
Pour toi les feux de notre amour.

CHŒUR. Pour notre, etc.

3.

A sa voix les nôtres s'unissent,
Seigneur, pour chanter tes bienfaits :
Nos cœurs, nos bouches te bénissent,
Et te béniront à jamais.
Dans la gloire qui t'environne,
Au pied de ton trône sacré,
Puissions-nous former la couronne
De notre prélat vénéré.

CHŒUR. Pour notre, etc.

Mgr voulut encore inspecter la salle d'asile, dirigée par les pieuses filles de Sainte-Anne. Il était accompagné et suivi d'une foule nombreuse. Quand il entra dans la salle, ces tout petits enfants se levèrent respectueusement, et, l'œil ouvert, le sourire sur les lèvres, ils chantèrent de tout cœur les couplets suivants :

Qu'ici chacun s'empresse
D'offrir à Sa Grandeur,
En ce jour d'allégresse,
Des vœux pour son bonheur.

REFRAIN. Notre reconnaissance
Redira vos bienfaits,
Les souvenirs d'enfance
Ne s'effacent jamais,
Non, non, non,
Jamais, jamais, jamais.

De votre bienveillance,
Ah ! daignez dans nos cœurs,
Verser en abondance
Les célestes faveurs.

REFRAIN. Notre, etc.

O Pasteur plein de zèle,
Dans cet heureux instant,
D'une main paternelle,
Bénissez vos enfants.

REFRAIN. Notre, etc.

Mgr les pressa de questions sur le catéchisme; sans s'émouvoir et avec une précision, une netteté qui étonna et frappa d'admiration tous les assistants, ils répondirent de la manière la plus satisfaisante.

Mais le moment du départ approchait, et Mgr n'avait pas vu les malades de la commune; ils n'avaient pas pris part à la fête, il ne leur avait pas donné sa bénédiction, son cœur de père en souffrait; il voulut les visiter tous, les consoler, les exhorter et les bénir.

Oh ! qu'il serait difficile de dire les pensées qu'ont fait naître ces fêtes de la religion dans le cœur des habitants de Bagneux ! Les vieillards se rappelaient à peine la dernière visite pastorale. — C'était longtemps avant 1791. — Depuis, ils avaient vu leur dernier curé arraché de l'autel et conduit à la mort... Les hommes d'un âge mûr pouvaient à peine comprendre ces solennités, — ils n'en avaient jamais vu, ils avaient été élevés presque sans prêtre et sans religion..., ils pleuraient. Les jeunes gens étaient heureux, ils rendaient grâce au ciel qui leur avait ouvert le chemin du bonheur, et tous, regrettant le passé, bénissaient du fond de leur âme, l'administrateur si dévoué, qui, par ses exemples plus encore que par son zèle, leur avait rendu la vie de la foi.

PAUL GODET.

Il y a longtemps que nous n'avions eu de concert en notre ville, les artistes semblaient, passant devant Saumur pour se rendre à Angers ou à Tours, nous regarder comme indignes de les recevoir et de les entendre. Nous avons, plusieurs fois déjà, dit la cause de cet oubli, nous n'y reviendrons pas; nous remercierons seulement M. Filippa d'avoir eu meilleure opinion de notre intelligence musicale.

Ce jeune violoniste, frère de l'artiste que nous avons entendu il y a quelques années, et digne de lui et de son talent, a exécuté plusieurs morceaux avec un véritable talent; aussi a-t-il été mille fois interrompu par l'auditoire d'élite qui s'était rendu à son appel. Ce qui nous a paru distinguer M. Filippa, c'est le sentiment musical à un haut dégré, et une justesse rare dans l'exécution.

Bien que la salle ne fût pas déserte, nous aurions voulu la voir plus remplie. On eut trouvé là un bon emploi de sa soirée. M. Filippa est un de ces talents qu'on ne rencontre pas tous les jours, et disons aussi qu'il était accompagné par un jeune artiste, M. Neustedt, que nous n'avions pas encore vu en public, mais qui s'est montré le digne élève d'un père qu'on a mille fois entendu avec plaisir.

PAUL GODET.

Samedi dernier, les juges de paix, leurs suppléants et les greffiers, tous les fonctionnaires de l'arrondissement, ont prêté, devant le tribunal de première instance, le serment voulu par le décret du 14 juin dernier.

PAUL GODET.

Le directeur des dons et secours de S. M. l'Impératrice a adressé à M. le Maire de Saumur la lettre suivante :

« Elysée, 30 avril.

» Monsieur le Maire,

» Désireuse de participer à toutes les œuvres de bienfaisance, l'Impératrice me charge de vous faire parvenir une pendule pour la loterie organisée par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul. »

Dimanche dernier, vers midi et demi, la musique du collége se rendait à Notre-Dame, pour cé-

---

Pendant ce temps, le prince avait continué seul sa promenade sur la jetée. Son beau front révélait de tièdes pensées, et son œil d'aigle parcourait l'horizon avec cette ferme sécurité des hommes habitués à mesurer l'immensité. Celui qui a posé le pied sur tous les points du globe, possède dans le regard une tout autre expression que l'humble et paisible campagnard dont l'œil serein n'a jamais perdu de vue la flèche rustique du clocher de son village. Don Miguel et l'Océan semblaient se connaître depuis longtemps.

A quoi pensait le beau prince don Miguel da Cuncha ? Peut-être pensait-il à la blonde Teresa, la gentille Anglaise de la nuit passée, qu'il avait dénichée, entre toutes les femmes, de son œil connaisseur.

Il fut distrait de ses amoureuses pensées, par quelques exclamations gutturales qui ne pouvaient sortir que de la bouche d'un Anglais. Cette exclamation que nous avons déjà essayé de noter par *hao*, est une espèce de cri admiratif, dont les naturels de la Grande-Bretagne font usage toutes les fois qu'une chose les étonne ou leur fait plaisir.

Don Miguel tourna la tête et vit un gentleman fort maigre, vêtu d'un pantalon collant et d'une veste courte, au collet de laquelle s'attachait un ruban fixé par l'autre bout à un petit chapeau plat, — précaution prise par le porteur du couvre-chef contre les éventualités d'un coup de vent.

La maigre face du gentleman rayonnait en ce moment d'une rougeur incandescente, et des cris inarticulés s'échappaient de son long cou. Il tenait appliqué contre son œil droit une formidable lorgnette à laquelle il eut sans doute voulu prêter une puissance plus investigatrice que celle qui résulte de la forme et de la combinaison des verres.

Cette admirative contemplation excita la curiosité du prince, et il dirigea ses regards dans la même direction que le bout de la lorgnette de son voisin.

Un ravissant spectacle s'offrit alors à ses yeux.

A l'endroit où se baignent les femmes, c'est-à-dire presque au pied de la jetée, on voyait une voiture blanche, un peu écartée des autres. Sur le marche-pied, dont l'extrémité plongeait dans l'eau, se tenait une belle et jeune fille. Ses longs cheveux blonds, déroulés, flottaient comme une poussière d'or où se joue un rayon de soleil. Au moindre coup d'aile de la brise de mer, la longue tunique dont s'enveloppent les baigneuses, prêtait à sa taille bien développée une majesté de nymphe. Son pied sortait, blanc comme une neige, des plis onduleux de cette robe sévèrement drapée, et ses bras, nus jusqu'à l'épaule, pendaient avec une naïve et gracieuse négligence.

Le visage de la baigneuse était doucement coloré. Elle fixait son grand œil bleu sur la mer azurée, heureuse et tremblante à la fois de livrer son beau corps, tiède encore des moiteurs du lit, aux fraîches et folles caresses de la vague.

Il ne fallut qu'un regard à don Miguel, pour reconnaître Teresa, la petite Anglaise fiancée à lord Arthur Bride-Coke. *(La suite au prochain numéro.)*

Marché de Saumur du 30 Avril.

Froment (l'hectol.) .	16 50	Graine de trèfle . .	50 —
— 2e qualité.	16 —	— de luzerne.	54 —
Seigle	12 —	Amandes en coques	
Orge	8 —	(l'hectolitre) .	— —
Avoine (entrée) . .	7 50	— cassées (50 k)	85 —
Fèves.	9 60	Vin rouge des Cot.,	
Pois blancs.	16 80	compris le fût,	
— rouges	19 20	1er choix 1852.	90 —
— verts.	— —	— 2e — .	70 —
Cire jaune (50 kil) .	160 —	— 3e — .	60 —
Suif fondu	— —	— de Chinon. .	60 —
Huile de noix ordin.	64 —	— de Bourgueil .	70 —
— de chenevis. .	45 —	Vin blanc des Cot.,	
— de lin.	55 —	1re qualité 1852	60 —
Paille hors barrière.	52 —	— 2e — . .	50 —
Foin 1851. id	53 —	— 3e — . .	40 —
Luzerne.	50 —	Vin blanc ordinaire	— —

BOURSE DU 30 AVRIL.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 103 10.
3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 80 45.

BOURSE DU 2 MAI.

4 1/2 p. 0/0 Fin courant. — Fermé à 103 60.
3 p 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 80 75.

lébrer, pendant les vêpres, le premier jour du mois de Marie. On se pressait sur leur passage, et l'on applaudissait à la précision, à la pureté, à l'ensemble de leur jeu.

Nous leur avons déjà pronostiqué un véritable succès pour un avenir très-prochain, nous le leur assurons aujourd'hui : l'étude et le savoir, consacrés à la religion, vont toujours grandissant.

PAUL GODET.

Le 9e régiment d'infanterie légère, venant de Sédan et se rendant à Nantes, arrivera à Saumur :

Le 3e bataillon, les 6 et 7 mai courant ;

Le 2e — le 9 ;

L'état-major, le 1er bataillon et le dépot, le 15.

Le 59e régiment de ligne venant de Nantes et se rendant à Clermont-Ferrant, arrivera :

Le 3e bataillon, le 10 mai ;

L'état-major, le 1er bataillon et le dépôt, le 17 du même mois.

PAUL GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 2 mai.

Le *Moniteur* contient le cahier des charges de la concession du chemin de fer de Lyon à la frontière de Genève, et un règlement sur l'examen des licences ès-sciences mathématiques, physiques et naturelles. Ces deux documents, qui remplissent vingt-six colonnes de la feuille officielle, ont nécessité l'impression d'un double supplément. — Havas.

FAITS DIVERS.

Il est question, dans le monde savant, de l'invention d'un nouveau produit, appelé *lave fusible*, qui ressemble à s'y méprendre aux asphaltes, dont il a toutes les propriétés, et sur lesquels il présente, entre autres avantages, celui de n'exhaler aucune odeur. L'apparition de ce nouveau bitume, est l'objet de l'admiration du public qui entoure ses chaudières bouillantes, tout étonné de ne plus être sous le coup d'une véritable asphyxie. La *lave fusible*, qui a été expérimentée, sur plusieurs places, ne craint ni la gelée ni la chaleur. Ductile comme le caoutchouc, elle est apte à enduire les murs pour les préserver de l'humidité à l'instar du stuc et envahira sans doute les longues chaussées du boulevart, alors que se réaliseront les étonnantes merveilles de la célèbre revue de la Porte St-Martin : 1840 et 1940. — Havas.

— Le *Journal du Loiret* signale un fait qui mérite de fixer l'attention des naturalistes. Il s'agit de l'emploi du chloroforme sur les plantes.

M. le docteur Bretonneau, de Tours, a soumis, dit-on, des fleurs de sensitive à l'action du chloroforme, et ces fleurs, si susceptibles, si délicates lorsqu'elles sont éveillées, ont subi pendant leur sommeil des attouchements réitérés sans éprouver la moindre sensation.

Cette expérience a été renouvelée ces jours derniers sur une jeune sensitive qui fleurissait pour la première fois dans une serre d'Orléans. A l'approche de l'éponge, la corolle est restée ouverte et s'est résignée insensiblement à l'autopsie qui a été faite de son ovaire et de ses organes les plus essentiels. Sur la même tige, une autre fleur non chloroformée s'est refermée, comme une paupière à l'approche de la main.

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du SIROP JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, pharmacien. (385)

TAXE DU PAIN du 1er Mai 1853.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 16 c. 25 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 13 c. 75 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 11 c. 25 m.

P. GODET, *propriétaire-gerant.*

Etude de Me JAHAN, avoué à Saumur.

Purge d'hypothèques légales.

Par exploit de Guérin, huissier à Saumur, en date du 29 avril 1853, enregistré :

1° M. Maurice Desaubues, cultivateur, demeurant commune de Rou-Marson ; 2° M. Théodore-René Rossignol, md mercier, demeurant à Saumur ; 3° Louis Barreau, cultivateur, demeurant à Pocé, commune de Distré ; 4° et M. Saturnin Courant, cultivateur, demeurant dite commune de Distré ; lesquels ont fait élection de domicile étude de Me Jahan, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, qui a été constitué pour eux,

Ont fait signifier, notifier et laisser copie : 1° à M. le Procureur impérial près le Tribunal civil dudit Saumur ; 2° à dame Marie-Louise Tessier, veuve de M. Jacques-Augustin Cartault, demeurant à Saumur ; 3° et, par exploit séparé, à dame Marie-Renée Joubin, épouse de M. Léon Cartault, propriétaire, demeurant ensemble à Caudrot (Gironde), et à mondit sieur Léon Cartault, pour la validité,

D'un acte fait au greffe dudit Tribunal, le neuf avril mil huit cent cinquante-trois, dûment enregistré, contenant le dépôt fait par ledit Me Jahan, avoué, de la copie collationnée d'un acte passé devant Me Duterme et son collègue, notaires à Saumur, en date du vingt-trois janvier mil huit cent cinquante-trois, enregistré, contenant vente par M. Léon Cartault, propriétaire, et dame Marie-Renée Joubin, son épouse, ci-dessus dénommés, à 1ent mondit sieur Maurice Desaubues, de 1° seize ares soixante-quinze centiares de terre, situés au Croulay, commune de Distré, portés sous le numéro 157, section C du plan de ladite commune, joignant au nord M. Bazille, au midi M. Louis Boucault, au couchant M. Bury ; 2° vingt-quatre ares quatre-vingt-dix centiares de terre, plantés de jeunes bouillards, situés à Gallifard, commune de Distré, tenant du nord un ruisseau, au levant les héritiers Venon et vers l'ouest, les héritiers Dessard, le tout moyennant, outre les charges, la somme de 725 francs.

2ent A M. Théodore-René Rossignol, de 1° trente-trois ares cinq centiares de terre, située au Clos-de-Fontaine, commune de Distré, joignant au nord le Clos-de-Fontaine, au levant Malécot, au midi et au couchant des chemins ; 2° un clos enfermé de murs, situé au lieu nommé le Clos-de-Fontaine, même commune, contenant soixante-dix ares quatre-vingt-quinze centiares, tenant du nord M. Dixmier, au levant Malecot, au midi la terre qui précède, et au couchant un chemin ; 3° soixante-deux ares dix centiares de terre, situés au Champ-Blanchard, commune de Distré, joignant au nord M. Jahan et autres, au levant M. de Montreuil, au midi M. de la Martinière et autres, au couchant la route de Doué à Saumur. Le tout moyennant, outre les charges, la somme de 5,220 francs.

3ent A M. Louis Barreau, cultivateur, demeurant à Pocé, commune de Distré, de trente ares trente-cinq centiares de terre, situés au lieu de la Chappe, commune de Distré, joignant au nord M. Bury, Mme veuve Carré et autres, au levant Boucault, au midi Thoreau et autres, au couchant Mercier ; moyennant, outre les charges, la somme de 800 francs.

4ent A M. Saturnin Courant, cultivateur, demeurant commune de Distré, de quatorze ares soixante-dix centiares de vigne rouge, situés aux Angles, dite commune de Distré, joignant au nord MM. Alleaume et Girard, au levant M. Loury, au midi Derouet ; moyennant, outre les charges, la somme de 700 francs.

Cet exploit contient en outre déclaration à M. le Procureur Impérial, qu'outre les époux Léon Cartault, vendeurs, les précédents propriétaires connus sont M. Jacques-Augustin Cartault père, décédé à Saumur le 21 juillet 1852, et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment d'inscriptions, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notifications dans les formes prescrites par l'article 696 du Code de procédure civile, conformément à l'avis du Conseil-d'Etat du 9 mai 1807, approuvé le 1er juin suivant.

En conséquence, les personnes qui peuvent avoir sur lesdits biens des hypothèques légales existantes indépendamment d'inscriptions, sont prévenues qu'il leur est accordé un délai de deux mois à partir de ce jour, pour requérir inscription au bureau des hypothèques de Saumur, et qu'à faute par elles de le faire dans ledit délai, elles seront déchues et déclarées fort closes du droit de requérir cette inscription.

Signé : JAHAN,

(243) avoué-licencié.

On demande, pour un magasin, une DAME DE CONFIANCE et un JEUNE HOMME.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Me LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 11.

VENTE

Sur Saisie immobilière,

En l'audience des saisies du Tribunal civil de première instance de Saumur, séant au Palais-de-Justice de ladite ville,

EN 10 LOTS,

De

TERRES LABOURABLES VIGNES ET PRÉS

Le tout situé commune de Concourson, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

La publication du cahier des charges a eu lieu le samedi seize avril mil huit cent cinquante-trois ;

L'adjudication aura lieu le samedi vingt-huit mai mil huit cent cinquante-trois, à la barre du Tribunal, à midi.

On fait savoir à ceux qu'il appartiendra, qu'aux jour, lieu et heure susindiqués, il sera procédé à l'adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

1er Lot.

Un morceau de terre labourable, non ensemencé, appelé les Grandes-Pièces, contenant environ soixante-dix-neuf ares vingt centiares, joignant d'un côté au nord Anger, d'autre côté au midi M. Grignon, d'un bout au levant le même, et d'autre bout au couchant le chemin.

2e Lot.

Un morceau de vigne, situé aux Blusses, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au levant Cocu, d'autre côté au couchant Charruau et autres, d'un bout Quétineau, sentier entre, d'autre bout au nord Coquin.

3e Lot.

Un autre morceau de vigne, situé aux Basses-Blusses, contenant environ huit ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au midi Péan, d'autre côté au nord Meignan, d'un bout au couchant le chemin, et d'autre bout au levant un sentier.

4e Lot.

Un morceau de terre, ensemencé en luzerne, situé aux Baratteaux, contenant environ vingt-deux ares quatre-vingt-quinze centiares, joignant d'un côté au couchant Bardou, d'autre côté au levant Brasseur, et d'un bout au nord la route des mines de Saint-Georges.

5e Lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Clos-des-Oies, contenant environ vingt-six ares quarante centiares, joignant d'un côté au couchant la veuve Jobin, d'autre côté au levant la route des Oies, et d'un bout au couchant M. Demonté.

6e Lot.

Un morceau de terre, ensemencé en luzerne, situé dans les Jars, contenant environ quatre ares quatre-vingts centiares, joignant d'un côté au nord Thouret, d'autre côté au midi Laurencin et d'un bout au couchant M. Grignon.

7e Lot.

Un morceau de vigne, situé dans les Combres, contenant environ dix-sept ares soixante centiares, joignant d'un côté au couchant Thouret-Brasseur, d'autre côté au levant le sentier, et d'un bout au nord aussi le sentier.

8e Lot.

Un autre morceau de vigne, situé dans les Charruaux, contenant environ quatre ares quarante-quatre centiares, joignant d'un côté au couchant Boudairon, d'autre côté au levant Cormier, et d'un bout au nord Chasle.

9e Lot.

Un morceau de terre, partie en vigne et partie en luzerne, situé à l'Eventoir, contenant environ treize ares vingt centiares, joignant d'un côté au couchant Brasseur, d'autre côté au levant Thouret, et d'un bout au midi la veuve Salmon.

10e Lot.

Une parcelle de pré, située dans la prairie des Rochettes, contenant environ dix-neuf ares soixante-cinq centiares, joignant au couchant Cognée, au levant les héritiers Rabreau, et au nord Barreau.

Tous les biens sus-désignés sont cultivés et exploités par les parties saisies.

PROCÉDURE.

Les biens sus-désignés ont été saisis sur la dame Marie-Thouret, veuve du sieur Jean Biard, propriétaire, demeurant commune de Concourson, suivant procès-verbal de Nau, huissier à Doué, en date du vingt-deux février mil huit cent cinquante-trois.

Cette saisie a eu lieu à la requête de M. Amand Lambert, maçon, demeurant à Angers, lequel a pour avoué Me Alexandre-Lucien Labiche, avoué près la Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n° 11, et qui est constitué et occupe pour ledit sieur Lambert

sur les poursuites de saisie dont il s'agit.

Ce procès-verbal de saisie a été dénoncé à ladite veuve Biard, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-cinq février mil huit cent cinquante-trois, dont l'original a été visé dans le jour par M. Gaudineau, adjoint au maire de la commune de Concourson, et enregistré le vingt-six février mil huit cent cinquante-trois.

Le procès-verbal de saisie sus-daté et la dénonciation d'icelui ont été en outre transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le trois mars mil huit cent cinquante-trois, volume 14, nos 48 et 49, par M. Perrot qui a reçu les droits.

Extrait des principales conditions de la vente.

L'adjudicataire entrera en jouissance des biens à vendre, à partir du jour de l'adjudication;

Il supportera les contributions de toute nature; il paiera les intérêts de son prix, à raison de cinq pour cent par an, à partir du même jour;

Il paiera en sus de son prix, dans la huitaine de l'adjudication, entre les mains et sur la quittance de l'avoué-poursuivant, quinze centimes par franc, pour subvenir aux frais de poursuite de vente, de greffe, d'enregistrement, etc., auxquels l'adjudication donnera lieu; dans le cas où ces quinze centimes ne seraient pas suffisants pour l'acquit desdits frais, l'adjudicataire sera tenu d'en compléter le montant, mais en déduction de son prix.

Ce prix sera payable dans les quatre mois de l'adjudication, délai nécessaire pour l'accomplissement des formalités de purge, et cela, que l'adjudicataire ait ou non rempli ces formalités.

Les autres charges et conditions sont consignées au cahier des charges, rédigé par l'avoué-poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, où toute personne peut en prendre communication.

MISES A PRIX.

Les biens dont la désignation précède seront vendus en dix lots, et criés sur les mises à prix ci-après énoncées, fixées par le poursuivant, conformément à la loi;

Savoir :

Le 1er lot, sur la mise à prix de.....	200 f.
Le 2e, sur celle de.....	40
Le 3e, sur celle de.....	40
Le 4e, sur celle de.....	80
Le 5e, sur celle de.....	80
Le 6e, sur celle de.....	20
Le 7e, sur celle de.....	50
Le 8e, sur celle de.....	20
Le 9e, sur celle de.....	50
Le 10e, sur celle de.....	50
Total des mises à prix..	630

S'adresser, pour les renseignements, soit à Me LABICHE, avoué poursuivant la vente, soit au greffe du Tribunal civil.

Fait et rédigé, par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent cinquante-trois.

(244) LABICHE.

D'un acte sous signatures privées, fait double à Saumur, le vingt-deux avril mil huit cent cinquante-trois,

Entre:

Mlle Jeanne Roussel, marchande-mercière, et M. Lucien Collonnier, aussi marchand, tous deux demeurant à Saumur,

Ledit acte portant cette mention :

Enregistré à Saumur, le vingt-six avril mil huit cent cinquante-trois, fo 50, vo, ce 4, reçu 5 fr., décime cinquante centimes. Signé, TOUCHARD,

Il résulte que Mlle Roussel et M. Collonnier ont établi entr'eux une société en nom collectif, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de mercerie, situé à Saumur, rue de la Tonnelle, no 14;

La raison sociale est Mlle Roussel et neveu;

Mlle Roussel s'est réservé le droit de vente et d'achat;

Le fonds social est de vingt mille fr. en valeurs fournies par Mlle Roussel; M. Collonnier apporte son industrie;

La durée de la société est fixée à cinq ans, à partir du jour du mois de mai ou de juin mil huit cent cinquante-trois, où sera fait l'inventaire des marchandises et créances, appartenant à Mlle Roussel, avec faculté de la faire cesser en se prévenant six mois d'avance.

Pour extrait:

Signé,

J. ROUSSEL et LUCIEN COLLONNIER.

SEULE approuvée par l'Académie de médecine. — SEULE admise à l'Exposition de Londres.

CHAINE HYDRO-ÉLECTRIQUE MÉDICALE

PULVERMACHER

MALADIES NERVEUSES & FONCTIONNELLES. — MALADIES RHUMATISMALES & CATHARRALES.

CONSTRUITE POUR ÊTRE PORTÉE SUR LE CORPS,

Communiquant de l'ÉLECTRICITÉ en courant continu (FORCE VITALE) au Système organique.

Plus de 600 cas de guérison depuis huit mois, signés par les MÉDECINS des HOPITAUX, par des personnes guéries, appartenant à l'ARISTOCRATIE, au CLERGÉ, à la MAGISTRATURE, etc. — Témoignages des ACADÉMIES de Paris et des FACULTÉS ROYALES de Londres. — Les effets, instantanément perceptibles, sont expérimentés dans tous les dépôts.

Déposit. gén.: C. MEINIG, Paris, 154, r. Montmartre, et 12, boulev. Italiens; Londres, 103, Leaden. st., et 71, Regent st.

N. B. — Cette découverte scientifique n'a rien de commun avec les charlatanismes répandus depuis quelques années sur le continent. — DESCRIPTIONS IMPRIMÉES. — Affranchir. (127)

Dépôt à Saumur, chez BRIÈRE, ph; — MENIÈRE, à Angers.

A CÉDER

DE SUITE

Pour cause de santé

Une ETUDE D'HUISSIER-AUDIENCIER, à la résidence d'Angers. Produit annuel de 3 à 4,000 fr., prix 12,500 fr.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal. (246)

Etude de Me CHASLE, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour la Toussaint 1854

QUATRE BELLES FERMES

Dépendant du domaine de BOUMOIS, *situées commune de Saint-Martin-de-la-Place, à 15 minutes de la station du chemin de fer de Tours à Nantes, à 7 kilomètres de Saumur.*

Chacune de ces fermes est composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation et de 15 hectares environ de terres de première classe, propre à la culture du chanvre, du froment, des fèves.

Prairies naturelles et artificielles, d'un produit assuré.

S'adresser, pour visiter ces fermes, à M. Bontems, jardinier, au château de Boumois;

Et, pour tous autres renseignements, à Me CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (247)

A VENDRE

FONDS D'ÉPICERIE

Sis à Saumur, place Saint-Pierre.

S'adresser à M. Kerneis. (206)

A LOUER

Présentement,

MAISON DE CAMPAGNE,

Située à huit kilomètres de Saumur, meublée pour 400 fr., non meublée pour 200 francs,

Composée de cinq pièces, cabinets, remise, écurie, etc.; grand jardin, cour, verger.

S'adresser au bureau du journal. (171)

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine,

JOLIE MAISON avec cour et jardin, située à la Croix-Verte.

S'adresser à M. CH. MILSONNEAU, qui l'occupe. (222)

M. BYGRAVE

Mn-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, *RUE LAFFITTE, A PARIS*

Se charge d'ORTHODONTISME (*redressement des dents*) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les *dents* et *dentiers* artificiels mal ajustés. (656)

A LOUER

En totalité ou par parties

Une HABITATION, située au Pont-Fouchard, consistant en maison, servitudes, pressoir, cour, jardin, prés et vignes.

S'adresser à Mme Ve AUBELLE, qui l'habite (213)

HUILE DE FOIE DE MORUE,

de HOGG ET Cie,

2, *rue Castiglione, à Paris,*

Contre les affections scorbutiques, scrofuleuses, rhumatismales et goutteuses, elle est très-fortifiante pour les enfants rachitiques et délicats. Le rapport de M. LESUEUR, chef des travaux chimiques de la Faculté de Médecine de Paris, *qui constate qu'elle renferme près du double des principes actifs contenus dans les autres huiles de foie de morue*, doit se trouver sur tous nos flacons (8 fr., et demi-flacon, 4 fr.), qui portent en outre notre signature sur une capsule bronzée et sur l'étiquette. S'adresser directement à Hogg et compie, à Paris, ou aux pharmaciens et droguistes. Remise d'usage. (Aff.) (433)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

préparées sur la formule du dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les écraser, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires, les pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons.

Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, phar.

LA DEPARTEMENTALE

Compagnie d'Assurances contre les Chances du Tirage au Sort pour toute la France.

DEMANDE un Directeur-Représentant dans chaque arrondissement. Appointements fixes: Douze Cents francs par an, avec fortes remises. Adresser toute demande à l'Administration centrale, rue Saint-Similien, no 2, à Nantes (*Affranchir*). (223)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1re qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. *BRIÈRE, ph.*, place de la Bilange. (209)

CHOCOLAT.

ANCIENNE MAISON L. MARQUIS

Ex-Fournisseur du comte d'Artois, de la duchesse de Berry et du duc d'Aumale.

56 ANS DE FONDATION, 5 BREVETS D'INVENTION.

218, RUE SAINT-HONORÉ ET RUE RICHELIEU, 2, PARIS.

Ce CHOCOLAT a eu la rare faveur de mériter les suffrages des membres de l'auguste MAISON DE BOURBON, et, après 1830, ceux des princes de la FAMILLE D'ORLÉANS. Ces distinctions sont une marque non équivoque de la supériorité de ce produit, supériorité constatée par les célébrités médicales, qui, en lui reconnaissant tout le principe digestif, joint à la délicatesse de son arôme, le prescrivent aux convalescents et aux enfants débiles, comme le meilleur tonique, et aux mères de famille comme un aliment sain et pur de toute sophistication.

Maraignan . . . . . **1 f. 50.**	**Caraque santé**. . **3**
Caraque et **Maraig**. **2**	**Caraque vanille**. **3 50 et 4 f.**

Sortes composées . . . . . **3 f.**

CHOCOLATS PRALINES, BONBONS DUCHESSE, BOUCHÉES DE MARQUISE.

DÉPÔT A SAUMUR

Chez MM. BESSON, COMMON, PONSHURET, MARR; HÔTEL BUDAN. (536)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné